

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération : **2021-03-143**
OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD
POUR LE RENOUELEMENT D'EQUIPEMENT
DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**
Nomenclature : **6.1.5**

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 31

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXE
Remplacement 4
DOMES.pdf

Le quinze mars deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le cinq mars deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine RENAudeau donne pouvoir à Mickaël MENDES, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE.

Rapporteur : Alain ROYER

La commune exploite un système de vidéoprotection de voie publique par autorisation préfectorale depuis le 15 juillet 2013. Ce système permet actuellement de traiter chaque année plus d'une centaine de dossiers judiciaires avec les différents services de Police Nationale et de Gendarmerie. Pour information, les réquisitions des services judiciaires ont augmenté de 30% en 2020.

Depuis le premier trimestre 2020, le serveur principal de la vidéoprotection, qui fonctionne 24h/24h et 7J/7 depuis 2013, arrive en fin de cycle de vie. Le diagnostic établi par notre prestataire préconise que ce dernier soit remplacé afin de maintenir le système pleinement opérationnel.

Le remplacement du serveur de la vidéoprotection et de l'interface de gestion a été évalué à 18 521 euros TTC.

Il s'avère par ailleurs nécessaire de procéder en 2021 au remplacement des quatre plus anciennes caméras dôme 360° motorisées qui sont également en fin de cycle de vie avec une usure de 8 années sur les mécanismes de rotations et d'usure des globes de protection.

Le remplacement des quatre plus anciennes caméras a été évalué à 14 283 euros TTC.

La commune de Treillières a la possibilité de solliciter des subventions pour le remplacement d'équipement relatif à la vidéoprotection de voie publique auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le Maire de Treillières à solliciter des subventions auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance pour le renouvellement des équipements du système de vidéoprotection.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 4 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

2 n'ayant pas pris part au vote : Gwenn BOULZENEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 mars 2021
Alain ROYER, Maire

